



# Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

**Préavis n° 19/2023**

**Objet du préavis**

**Budget 2024**

**Table des matières**

1.	Objet du préavis .....	3
2.	Analyses.....	3
2.1.	Analyse des charges.....	4
2.1.1.	Charges maîtrisables .....	4
2.1.2.	Charges non maîtrisables .....	8
2.1.3.	Charges internes.....	14
2.2.	Analyse des charges – Récapitulatif .....	15
2.3.	Analyse des revenus.....	16
2.3.1.	Revenus fiscaux.....	16
2.3.2.	Revenus non fiscaux.....	20
2.3.3.	Revenus internes .....	22
2.4.	Analyse des revenus – Récapitulatif.....	24
2.5.	Autofinancement.....	25
3.	Commentaires.....	26
3.1.	Chapitre 1 : Administration générale.....	26
3.2.	Chapitre 2 : Finances.....	27
3.3.	Chapitre 3 : Domaines et bâtiments.....	28
3.4.	Chapitre 4 : Travaux.....	29
3.5.	Chapitre 5 : Instruction publique et cultes.....	30
3.6.	Chapitre 6 : Police .....	30
3.7.	Chapitre 7 : Sécurité sociale .....	31
3.8.	Chapitre 8 : Services industriels .....	31
4.	Conclusions.....	31

AU CONSEIL COMMUNAL  
de et à  
1530 Payerne

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

## **1. Objet du préavis**

Le budget 2024 s'inscrit dans un contexte incluant ou confirmant quelques changements de paradigmes majeurs par rapport aux conditions qui ont prévalu pratiquement au cours des 15 dernières années :

- fin des taux d'intérêts très bas voire négatifs depuis janvier 2015 : le taux directeur de la BNS est passé de - 0.75 % en juin 2022 à 1.75 % actuellement. Le coût de l'emprunt pour la Commune évolue en conséquence et les renouvellements voire les nouveaux emprunts dégradent le résultat ;
- reprise de l'inflation depuis début 2022 après une longue période de quasi-stabilité des prix, avec des conséquences non seulement sur les charges de personnel via l'indexation des salaires mais également sur les acquisitions de biens et services. Les amortissements sont également progressivement concernés par la hausse des prix de la construction.

Outre ces facteurs macro-économiques, la Commune fait face, comme toutes les administrations publiques, à des enjeux importants nécessitant le recours à des ressources supplémentaires (sécurité et cybersécurité, digitalisation de l'administration).

Enfin, dès le budget amendé 2023, les recettes fiscales tiennent compte de l'abaissement du taux d'impôt de 73 à 70 (Fr. 630'000.— de baisse de recettes sur le budget 2023).

Le budget 2024 a été construit sur la base du budget 2023 tout en prenant en compte les événements et décisions connus et identifiés, avec une revue des postes lorsque ceux-ci divergent du réalisé 2022 et de la situation au 31 août 2023. Ce budget inclut des mesures d'économie « forcée » sur une partie des lignes budgétaires dans la mesure où les données de base n'ont pas été systématiquement adaptées pour prendre en compte l'inflation générale sur l'achat de biens et services. Les hausses de prix sur l'énergie ont quant à elles été intégrées dans la mesure de l'information disponible au moment de l'établissement du budget.

L'augmentation du taux de TVA de 7.7 % à 8.1 % n'a pas donné lieu à des ajustements dans le cadre de cette démarche, l'impact estimé direct sur le compte de fonctionnement qui en résulte est de l'ordre de Fr. 30'000.— pour l'ensemble des activités ne donnant pas lieu à la récupération de l'impôt préalable, et sera absorbé via la gestion du budget disponible.

## **2. Analyses**

NB : Le budget comparatif 2023 présenté correspond au budget amendé par le Conseil communal et augmenté des crédits complémentaires votés en séance du 21 septembre 2023.

**Tableau comparatif des charges et revenus entre le budget 2024, le budget 2023, les comptes 2022 et les comptes 2021 (en Fr.)**

Intitulé	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022	Comptes 2021
Total des charges	- 51'018'465.—	- 49'740'750.—	- 49'022'675.12	- 46'934'183.56
Total des produits	48'685'940.—	48'004'157.—	49'994'305.17	50'787'062.74
<b>Résultats (- =Perte / + = Bénéfice)</b>	<b>- 2'332'525.—</b>	<b>- 1'736'593.—</b>	<b>971'630.05</b>	<b>3'852'879.18</b>
Produit exceptionnel	0.—	0.—	2'258'359.47	0.—
Amortissements supplémentaires	0.—	0.—	0.—	- 278'253.25
Attributions supplémentaires aux fonds de réserve et renouvellement	0.—	0.—	- 3'196'359.47	- 3'500'000.—
<b>Résultats (- =Perte / + = Bénéfice)</b>	<b>- 2'332'525.—</b>	<b>- 1'736'593.—</b>	<b>33'630.05</b>	<b>74'625.93</b>

## 2.1. Analyse des charges

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en trois catégories :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes.

### 2.1.1. Charges maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité bénéficie d'une véritable influence et peut ainsi prendre les mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables.

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- les charges relatives aux autorités et au personnel ;
- les charges relatives aux achats de biens, services et marchandises ;
- les charges relatives aux aides et subventions.

**Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2024 et le budget 2023 (en Fr.)**

Intitulé	Budget 2024	Budget 2023	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	13'906'225.—	13'020'489.—	885'736.—	6.8 %
Biens, services et marchandises	11'183'670.—	11'155'194.—	28'476.—	0.3 %
Aides et subventions	3'255'100.—	3'008'197.—	246'903.—	8.2 %
<b>Total des charges maîtrisables</b>	<b>28'344'995.—</b>	<b>27'183'880.—</b>	<b>1'161'115.—</b>	<b>4.3 %</b>

**Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2024 et les comptes de l'année 2022 (en Fr.)**

Intitulé	Budget 2024	Comptes 2022	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	13'906'225.—	12'225'642.93	1'680'582.07	13.7 %
Biens, services et marchandises	11'183'670.—	10'095'092.42	1'088'577.58	10.8 %
Aides et subventions	3'255'100.—	3'907'015.65	- 651'915.65	- 16.7 %
<b>Total des charges maîtrisables</b>	<b>28'344'995.—</b>	<b>26'227'751.00</b>	<b>2'117'244.00</b>	<b>8.1 %</b>

**2.1.1.1. Autorités et personnel**

L'évolution des charges de personnel de budget à budget de Fr. 885'736.— (+ 6.8 %) inclut le coût d'une indexation au taux de 2 % pour environ Fr. 230'000.— et le coût de 6.5 nouveaux postes (en ETP – voir ci-dessous) estimé à environ Fr. 425'000.—, indexation à 2 % et charges sociales comprises. A noter que cette estimation tient compte d'une entrée en fonction progressive des différents postes. Leur effet financier sur une année complète sur la base des salaires 2024 est estimé à environ Fr. 730'000.—.

Du personnel auxiliaire est également prévu pour un montant de l'ordre de Fr. 120'000.— en vue de réaliser 4 sessions de cours de français sur mandat de l'EVAM, prestations qui ne figurent pas au budget 2023. Le solde de la variation provient majoritairement des augmentations réglementaires et d'ajustements relatifs au personnel auxiliaire.

Les nouveaux postes intégrés au budget 2024 sont les suivants :

Service	Poste	ETP
Administration générale	Archiviste (professionnalisation du poste et implication dans la digitalisation de l'administration)	0.5
Administration générale	Documentaliste spécialiste en management des données - CDD pour 2 ans (projet de gouvernance des données)	1.0
Administration générale	Informaticienne ou informaticien spécialiste maintenance réseau (cybersécurité)	1.0
Administration générale	Informaticienne ou informaticien spécialiste maintenance serveur et stockage	1.0
Finances	Chargée ou chargé de mission en CDD 3 ans (HEG en emploi) : soutien opérationnel aux projets MCH2 et SCI	0.6
Bâtiments	Gestionnaire des locations (extension des horaires et hausse du nombre de réservations, en complément du poste existant)	0.4
Population	Assistante ou assistant de sécurité publique (ASP) (augmentation des tâches et projet mobilité)	1.0
Population	Travailleuse ou travailleur social (professionnalisation de la mission de médiation urbaine)	1.0
	<b>Total</b>	<b>6.5</b>

Les postes cités ci-avant répondent à des besoins stratégiques (enjeux sociétaux, réglementaires, programme de législation).

### 2.1.1.2. Achats de biens, services et marchandises

Le budget des achats de biens, services et marchandises est globalement stable par rapport au budget 2023 (+ 0.3 %) et en hausse de 10.8 % par rapport aux charges constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2022.

La quasi-stabilité par rapport au budget de l'année 2023 résulte des variations positives et négatives suivantes :

Achats mobiliers, machines et véhicules	Fr. - 128'500.—
Achats eau, énergie, combustible	Fr. 57'950.—
Autres fournitures <sup>1)</sup>	Fr. 94'000.—
Entretien du patrimoine	Fr. - 129'550.—
Loyers, fermages	Fr. 36'534.—
Honoraires et prestations de service	Fr. 87'900.—
Divers	Fr. <u>10'142.—</u>
<b>Total de la variation, comme ci-dessus</b>	<b>Fr. <u>28'476.—</u></b>

1) Produits d'entretien et charges relatives au vignoble notamment.

Les modifications du budget sur ces positions proviennent de la prise en compte d'éléments déjà connus comme de l'ajustement aux charges effectives 2022 et/ou projetées 2023.

### 2.1.1.3. Aides et subventions

Les aides et subventions augmentent de 8.2 % ou Fr. 246'903.— par rapport au budget 2023. La comparaison avec les comptes 2022 doit tenir compte de la participation exceptionnelle de Fr. 1 million en faveur de la piscine accordée cette année-là, la croissance du poste en excluant cette subvention atteint Fr. 348'084.25 ou 12.0 %.

#### Tableau comparatif des principales charges aides et subventions entre le budget 2024 et le budget 2023 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2024	Budget 2023	Ecart	Ecart (en %)
Subventions pour la culture, les loisirs et le sport (y compris l'ASAP)	1'250'300.—	1'069'482.—	180'818.—	16.9 %
Participation aux transports publics	1'184'200.—	1'086'837.—	97'363.—	9.0 %
Ligne de bus urbaine	432'500.—	432'500.—	0.—	0.0 %
Frais de culte	207'000.—	197'000.—	10'000.—	5.1 %
Aides individuelles prévoyance sociale	80'600.—	84'378.—	- 3'778.—	- 4.5 %
Autres (tourisme, cotisations, dons occasionnels, etc.)	100'500.—	138'000.—	- 37'500.—	- 27.2 %
<b>Total comme ci-avant</b>	<b>3'255'100.—</b>	<b>3'008'197.—</b>	<b>246'903.—</b>	<b>8.2 %</b>

L'augmentation des subventions provient en grande partie d'une part de l'attribution d'une subvention supplémentaire à l'ASAP pour Fr. 150'000.— et d'autre part de la participation de la Commune au coût des transports publics (charge dans les faits non maîtrisable).

### Tableau comparatif des principales charges aides et subventions entre le budget 2024 et les comptes 2022 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2024	Comptes 2022	Ecart	Ecart (en %)
Subventions pour la culture, les loisirs et le sport (y compris l'ASAP)	1'250'300.—	1'862'895.04	- 612'595.04	- 32.9 %
Participation aux transports publics	1'184'200.—	978'843.75	205'356.25	21.0 %
Ligne de bus urbaine	432'500.—	388'410.75	44'089.25	11.4 %
Frais de culte	207'000.—	194'729.40	12'270.60	6.3 %
Aides individuelles prévoyance sociale	80'600.—	73'249.90	7'350.10	10.0 %
Covid-19	0.—	66'072.75	- 66'072.75	- 100.0 %
Autres (tourisme, cotisations, dons occasionnels, etc.)	100'500.—	342'814.06	- 242'314.06	- 70.7 %
<b>Total comme ci-avant</b>	<b>3'255'100.—</b>	<b>3'907'015.65</b>	<b>- 651'915.65</b>	<b>- 16.7 %</b>

Pour rappel, le comparatif avec 2022 est non seulement influencé par la contribution unique allouée à la Société coopérative Piscine Camping de Payerne de Fr. 1 million, mais également par un report des charges suite à la refonte du partenariat entre la Commune et l'association Estavayer-le-Lac/Payerne et région, report déjà effectif au budget 2023.

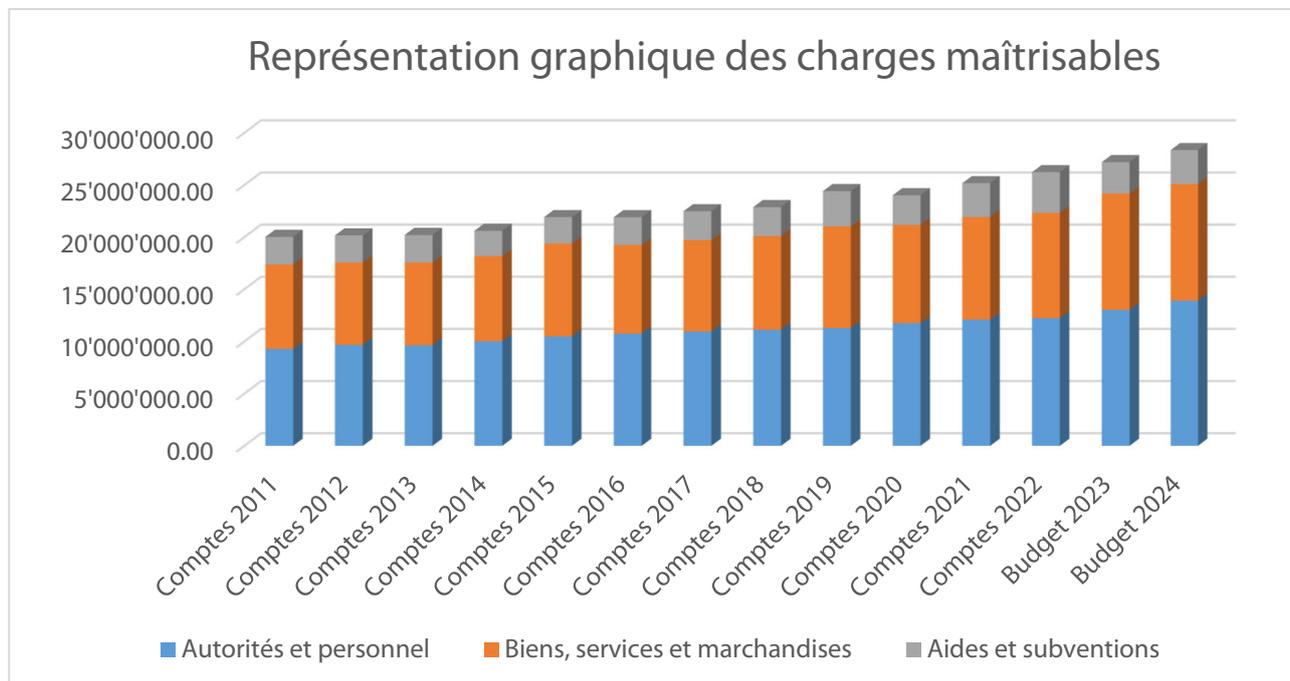
Le comparatif ajusté se présente de la manière suivante :

Intitulé	Budget 2024	Comptes 2022	Piscine et OT 2022	Ecart ajusté
Subventions pour la culture, les loisirs et le sport (y compris l'ASAP)	1'250'300.—	1'862'895.04	- 902'500.—	289'904.96
Participation aux transports publics	1'184'200.—	978'843.75		205'356.25
Ligne de bus urbaine	432'500.—	388'410.75		44'089.25
Frais de culte	207'000.—	194'729.40		12'270.60
Aides individuelles prévoyance sociale	80'600.—	73'249.90		7'350.10
Covid-19	0.—	66'072.75		- 66'072.75
Autres (tourisme, cotisations, dons occasionnels, etc.)	100'500.—	342'814.06	- 215'000.—	- 27'314.06
<b>Total</b>	<b>3'255'100.—</b>	<b>3'907'015.65</b>	<b>- 1'117'500.—</b>	<b>465'584.35</b>

La croissance des subventions pour la culture, les loisirs et le sport inclut, outre la subvention additionnelle pour l'ASAP évoquée plus haut, pour Fr. 65'000.— et Fr. 15'000.— les soutiens au théâtre Hameau-Z'Arts et au Slow up Broyard ainsi que pour Fr. 30'000.— la subvention additionnelle pour la piscine, tous déjà inclus au budget 2023.

La charge relative aux lignes régionales est communiquée par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines).

## Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2011



### 2.1.2. Charges non maîtrisables

Il s'agit des charges pour lesquelles la Municipalité n'est pas en mesure d'exercer une influence directe.

Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- les charges relatives aux intérêts passifs sur la dette de la Commune ;
- les charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- les charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales et des associations intercommunales).

#### Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2024 et le budget 2023 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2024	Budget 2023	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	665'600.—	416'010.—	249'590.—	60.0 %
Amortissements	3'206'495.—	3'375'125.—	- 168'630.—	- 5.0 %
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	16'281'150.—	16'556'490.—	- 275'340.—	- 1.7 %
<b>Total des charges non maîtrisables</b>	<b>20'153'245.—</b>	<b>20'347'625.—</b>	<b>- 194'380.—</b>	<b>- 1.0 %</b>

**Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2024 et les comptes 2022 (en Fr.)**

Intitulé	Budget 2024	Comptes 2022	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	665'600.—	298'602.20	366'997.80	122.9 %
Amortissements	3'206'495.—	3'703'394.29	- 496'899.29	- 13.4 %
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	16'281'150.—	15'776'808.04	504'341.96	3.2 %
<b>Total des charges non maîtrisables</b>	<b>20'153'245.—</b>	<b>19'778'804.53</b>	<b>374'440.47</b>	<b>1.9 %</b>

**2.1.2.1. Intérêts passifs**

L'évolution de la charge d'intérêts par rapport au budget 2023 s'explique de la manière suivante :

Réduction de la charge liée à la baisse des emprunts sujets à amortissement	- 14'610.—
Augmentation de la charge découlant des renouvellements d'emprunts à long terme	31'200.—
Nouvel emprunt à long terme conclu fin 2023, charge d'intérêt non prévue au budget	55'500.—
Estimation de la charge liée au renouvellement des emprunts à court terme	70'000.—
Estimation de la charge sur les nouveaux emprunts	110'000.—
Autres variations	- 2'500.—
<b>Total de la variation, comme ci-avant</b>	<b><u>249'590.—</u></b>

Le taux d'intérêt pour les renouvellements d'emprunt, qu'ils soient à long terme ou à court terme, de même que pour les nouveaux emprunts, ont été considérés à 2 %, qui correspond aux dernières meilleures offres proposées à la Commune.

Actuellement, les taux courts et les taux longs ont tendance à être très proches.

**2.1.2.2. Amortissements**

Les amortissements sont en diminution de 5.0 % par rapport au budget 2023. Ceci s'explique par la révision de la charge d'amortissement sur certains objets ainsi que la fin de la durée de vie sur d'autres.

La diminution encore plus importante par rapport aux comptes 2022 (- 13.4 %) provient notamment de l'enregistrement, sur ce dernier exercice, d'un montant particulièrement élevé de défalcations sur impôts reçu de l'administration cantonale des impôts (supérieur d'environ Fr. 238'000.— au budget 2024). La situation des défalcations sur impôts au 30 septembre 2023 (Fr. 383'442.28) montre un « retour à la normale » du niveau de cette charge estimée à Fr. 580'000.— pour l'exercice 2024. L'exercice 2022 a également été influencé par l'enregistrement de moins-values sur la vente de titres pour environ Fr. 137'000.—.

**2.1.2.3. Remboursements, participations et subventions à des collectivités**

Les montants des charges de cette rubrique sont communiqués à la Commune par les institutions concernées (Canton et associations intercommunales) et dépendent de leur résultat (budgeté / réel) comme des mécanismes de répartition.

**Tableau comparatif des principales charges remboursements, participations et subventions à des collectivités entre le budget 2024 et le budget 2023 (en Fr.)**

Intitulé	Budget 2024	Budget 2023	Ecart	Ecart (en %)
Alimentation du fonds de péréquation <sup>1)</sup>	4'446'664.—	4'625'518.—	- 178'854.—	- 3.9 %
Participation à la cohésion sociale (voir ci-après 2.1.2.3.1) <sup>1)</sup>	3'857'721.—	4'186'784.—	- 329'063.—	- 7.9 %
Facture policière <sup>1)</sup>	687'165.—	726'211.—	- 39'046.—	- 5.4 %
Participation communale à l'ASIPE (frais parascolaires inclus) <sup>2)</sup>	5'417'000.—	5'219'301.—	197'699.—	3.8 %
Réseau régional de la petite enfance (ARAJ) <sup>3)</sup>	1'070'900.—	1'033'495.—	37'405.—	3.6 %
Autres participations (SDIS, Protection civile, musique, etc.) <sup>3)</sup>	801'700.—	765'181.—	36'519.—	4.8 %
<b>Total comme ci-avant</b>	<b>16'281'150.—</b>	<b>16'556'490.—</b>	<b>- 275'340.—</b>	<b>- 1.7 %</b>

- 1) Facture cantonale : péréquation directe, cohésion sociale et police
- 2) Une partie des charges réparties en fonction du nombre d'élèves et une autre selon le nombre d'habitantes et habitants
- 3) Prix par habitant (exception Groupement forestier Broye-Vully)

**Tableau comparatif des principales charges remboursements, participations et subventions à des collectivités entre le budget 2024 et les comptes 2022 (en Fr.)**

Intitulé	Budget 2024	Comptes 2022	Ecart	Ecart (en %)
Alimentation du fonds de péréquation	4'446'664.—	4'550'196.—	- 103'532.—	- 2.3 %
Participation à la cohésion sociale (voir ci-après 2.1.2.3.1)	3'857'721.—	4'294'369.—	- 436'648.—	- 10.2 %
Facture policière	687'165.—	693'034.—	- 5'869.—	- 0.8 %
Participation communale à l'ASIPE (frais parascolaires inclus)	5'417'000.—	4'566'186.55	850'813.45	18.6 %
Réseau régional de la petite enfance (ARAJ)	1'070'400.—	926'969.20	143'930.80	15.5 %
Autres participations (SDIS, Protection civile, musique, etc.)	802'200.—	746'053.29	55'646.71	7.5 %
<b>Total comme ci-avant</b>	<b>16'281'150.—</b>	<b>15'776'808.04</b>	<b>504'341.96</b>	<b>3.2 %</b>

Les principaux coûts par habitant / élève prévus au budget ont évolué comme suit :

	2024	2023	2022
Participation musique selon la LEM, par habitant	9.50	9.50	9.50
Enseignement primaire, prix par habitant	159.17	159.51	152.56
Enseignement primaire, prix par élève	1'695.76	1'712.54	1'697.48
Enseignement secondaire, prix par habitant	64.99	63.81	62.41
Enseignement secondaire, prix par élève	1'808.17	1'933.84	1'903.20
Parascolaire réparti au nombre d'enfants	342.54	309.31	269.87
Parascolaire réparti au nombre d'habitantes et habitants	32.15	28.81	24.25
SDIS Broye-Vully, prix par habitant	41.71	38.03	38.03
ORPC, prix par habitant	16.60	17.50	17.40
Réseau régional de la petite enfance, prix par habitant	103.20	100.75	105.—
Taxe fédérale sur les eaux usées, prix par habitant	9.—	9.—	9.—
Nombre d'habitantes et habitants	10'372	10'258	10'108

L'ASIPE produit un décompte final global dont le solde 2022 communiqué en 2023 a été favorable à la Commune pour Fr. 300'638.25 au total (primaire Fr. 165'595.—, secondaire Fr. 31'633.— et parascolaire Fr. 103'410.25).

### 2.1.2.3.1. Etat de la situation de la participation à la cohésion sociale

La participation à la cohésion sociale est composée d'une 1<sup>ère</sup> couche qui correspond aux prélèvements sur les recettes conjoncturelles des communes (droits de mutation, gains immobiliers, impôts sur les successions et impôts sur les frontaliers). La 2<sup>e</sup> couche concerne l'écrêtage (voir paragraphe ci-après). Quant à la 3<sup>e</sup> couche, elle représente le solde à payer par l'ensemble des communes après écrêtage.

La 2<sup>e</sup> couche de la participation à la cohésion sociale relative à l'écrêtage ne concerne pas la Commune de Payerne mais uniquement les communes dont le point d'impôt par habitant est supérieur au taux moyen de toutes les communes (soit 47.91 pour les acomptes 2024 – Payerne : 21.87).

#### Tableau mentionnant l'évolution de la participation à la cohésion sociale entre le budget 2024 et le décompte final pour l'année 2022 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2024	Décompte 2022	Différence	Différence (en %)
1 <sup>ère</sup> couche	1'022'728.—	1'022'728.—	0.—	0.0 %
3 <sup>e</sup> couche	2'834'993.—	2'644'439.—	190'554.—	7.2 %
<b>Total de la cohésion sociale</b>	<b>3'857'721.—</b>	<b>3'667'167.—</b>	<b>190'554.—</b>	<b>5.2 %</b>

NB : Le montant du décompte 2022 est différent de la charge enregistrée dans les comptes 2022, qui ne comprend que les acomptes facturés dans l'exercice, le décompte final étant enregistré dans l'exercice 2023.

**Tableau mentionnant l'évolution de la participation à la cohésion sociale entre le budget 2024 et le budget 2023 (en Fr.)**

Intitulé	Budget 2024	Budget 2023	Ecart	Ecart (en %)
1 <sup>ère</sup> couche	1'022'728.—	1'140'367.—	- 117'639.—	- 10.3 %
3 <sup>e</sup> couche	2'834'993.—	3'046'417.—	- 211'424.—	- 6.9 %
<b>Total de la facture sociale</b>	<b>3'857'721.—</b>	<b>4'186'784.—</b>	<b>- 329'063.—</b>	<b>- 7.9 %</b>

Les acomptes prévus pour 2024 et figurant au budget sont inférieurs d'environ Fr. 329'000.— aux acomptes facturés pour 2023. Cela représente une diminution de 7.9 % de notre participation à la cohésion sociale, reflétant à la fois une réduction de la participation à charge des communes et une baisse estimée de la capacité contributive relative de Payerne.

**2.1.2.3.2. Péréquation et factures cantonales – Récapitulatif****Tableau récapitulatif de l'évolution des éléments de péréquation et de participation aux charges cantonales entre le budget 2024 et le budget 2023 (en Fr.)**

Signe négatif = revenu pour la Commune

Intitulé	Budget 2024	Budget 2023	Ecart	Ecart (en %)
Financement cohésion sociale	3'857'721.—	4'186'784.—	- 329'063.—	- 7.9 %
Alimentation fonds péréquation	4'446'664.—	4'625'518.—	- 178'854.—	- 3.9 %
Retour de la péréquation directe	- 11'399'271.—	- 10'824'386.—	- 574'885.—	- 5.3 %
Plafonnement "Aide"*	826'592.—	0.—	826'592.—	n/a
Dépenses thématiques	- 1'681'524.—	- 1'620'792.—	- 60'732.—	- 3.7 %
Facture policière	687'165.—	726'211.—	- 39'046.—	- 5.4 %
<b>Total péréquation et factures cantonales, net</b>	<b>- 3'262'653.—</b>	<b>- 2'906'665.—</b>	<b>- 355'988.—</b>	<b>12.2 %</b>

\* Le plafonnement de l'aide 2023 de Fr. 92'592.— annoncé lors de l'envoi des acomptes 2023 ne figure pas au budget de l'exercice.

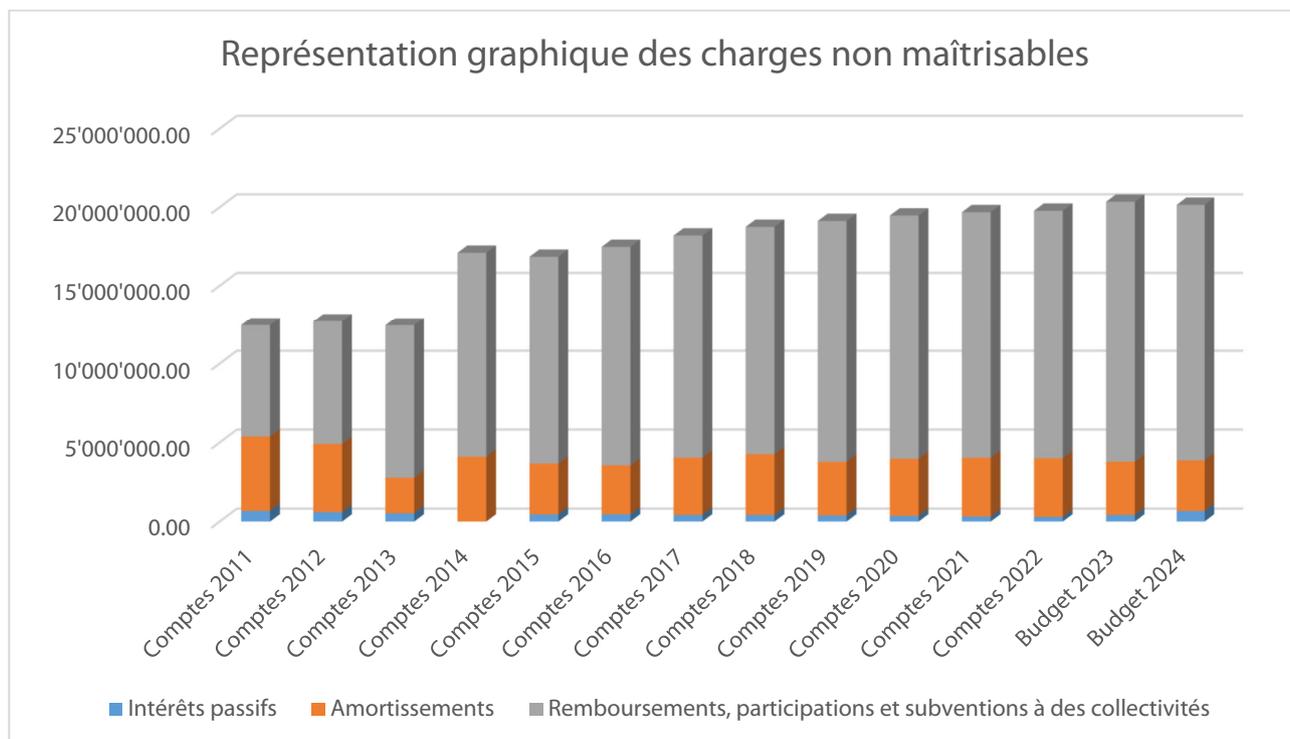
### Tableau récapitulatif de l'évolution des éléments de péréquation et de participation aux charges cantonales entre le budget 2024 et le décompte final de l'année 2022

Intitulé	Budget 2024	Décompte final 2022	Différence	Différence (en %)
Financement cohésion sociale	3'857'721.—	3'667'167.—	190'554.—	5.2 %
Alimentation fonds péréquation	4'446'664.—	4'336'918.—	109'746.—	2.5 %
Retour de la péréquation directe	- 11'399'271.—	- 11'440'925.—	41'654.—	- 0.4 %
Plafonnement "Aide"	826'592.—	1'622'086.—	- 795'494.—	- 49.0 %
Dépenses thématiques	- 1'681'524.—	- 1'692'802.—	11'278.—	- 0.7 %
Facture policière	687'165.—	673'493.—	13'672.—	2.0 %
<b>Total péréquation et factures cantonales, net</b>	<b>- 3'262'653.—</b>	<b>- 2'834'063.—</b>	<b>- 428'590.—</b>	<b>15.1 %</b>

NB : Le montant du décompte 2022 est différent de la charge enregistrée dans les comptes 2022, qui ne comprend que les acomptes facturés dans l'exercice, le décompte final étant enregistré dans l'exercice 2023.

Le système péréquatif est ainsi plus favorable de près de Fr. 430'000.— par rapport aux montants inclus dans le décompte final de l'année 2022. Ces montants sont établis par le Département des Institutions, du Territoire et du Sport.

### Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2011



### 2.1.3. Charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale. Les charges internes sont :

- les charges relatives aux attributions à des fonds et financements spéciaux ;
- les charges relatives aux imputations internes.

#### 2.1.3.1. Attributions aux fonds et financements spéciaux

Les attributions aux fonds et financements spéciaux sont des opérations purement comptables qui influencent le résultat de la Commune mais n'ont aucune incidence sur la situation de trésorerie.

#### 2.1.3.2. Imputations internes (charges)

Il convient de rappeler que les imputations internes n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes de la Commune. En effet, ces charges sont entièrement compensées par des revenus correspondants.

**Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2024 et le budget 2023 (en Fr.)**

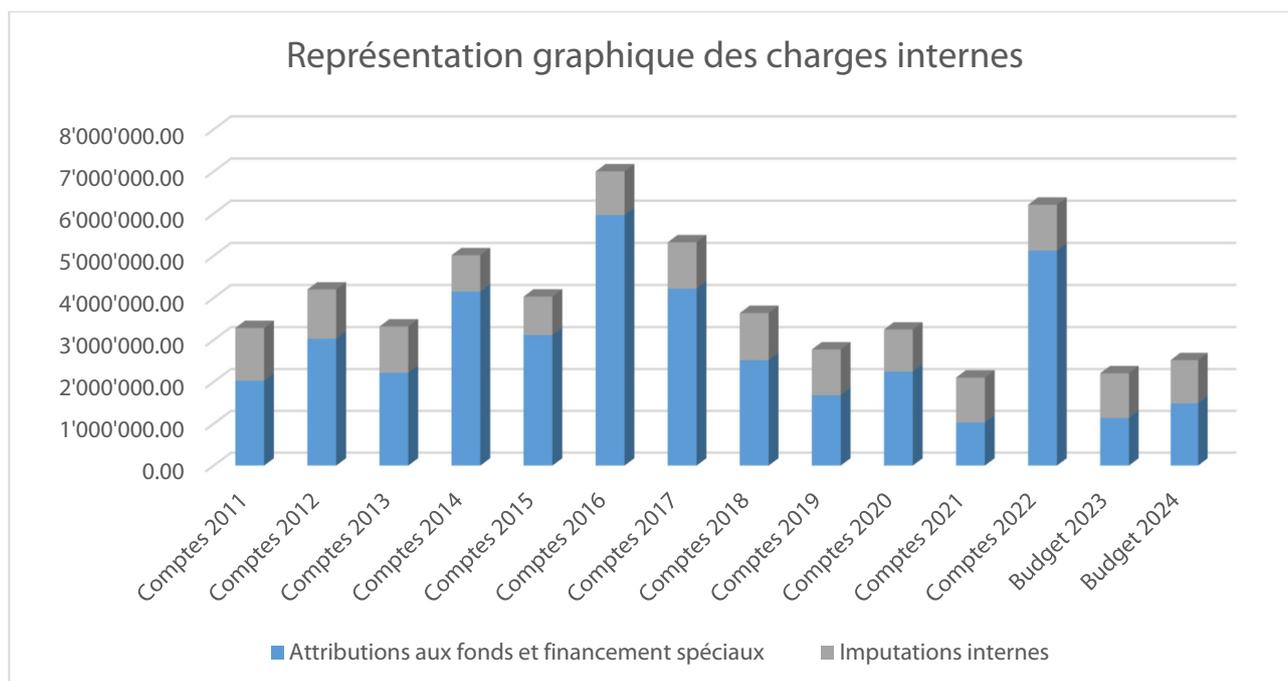
Intitulé	Budget 2024	Budget 2023	Ecart	Ecart (en %)
Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'488'435.—	1'137'405.—	351'030.—	30.9 %
Imputations internes (charges)	1'031'790.—	1'071'840.—	- 40'050.—	- 3.7 %
<b>Total des charges internes</b>	<b>2'520'225.—</b>	<b>2'209'245.—</b>	<b>310'980.—</b>	<b>14.1 %</b>

Au budget 2024, les attributions aux fonds et financements spéciaux sont constituées d'une part de l'équilibrage des activités générant des taxes affectées (eaux ainsi que égouts et épuration) et d'autre part des attributions de recettes aux réserves rendues obligatoires par des règlements ou préavis (redevance Groupe E - attribuée au fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable - et contributions compensatoires relatives aux places de stationnement).

**Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2024 et les comptes 2022 (en Fr.)**

Intitulé	Budget 2024	Comptes 2022	Ecart	Ecart (en %)
Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'488'435.—	5'120'891.06	- 3'632'456.06	- 70.9 %
Imputations internes (charges)	1'031'790.—	1'091'588.—	- 59'798.—	- 5.5 %
<b>Total des charges internes</b>	<b>2'520'225.—</b>	<b>6'212'479.06</b>	<b>- 3'692'254.06</b>	<b>- 59.4 %</b>

L'écart important constaté au niveau des attributions aux fonds et financements spéciaux avec les comptes 2022 provient essentiellement des opérations de bouclage des comptes 2022 qui ont conduit à des attributions pour un montant de l'ordre de Fr. 3'576'000.—, le solde correspondant à l'équilibrage susmentionné des activités communales financées par des taxes affectées.



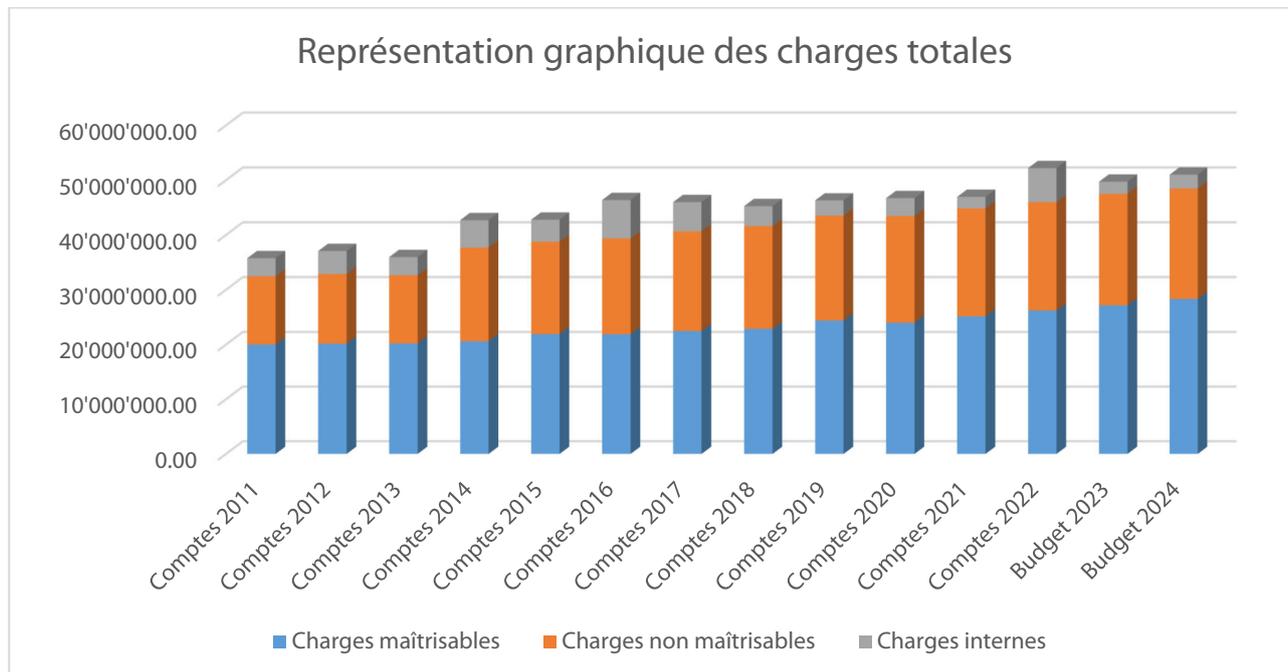
## 2.2. Analyse des charges – Récapitulatif

**Tableau récapitulatif des charges relatives au budget 2024, au budget 2023, aux comptes 2022 ainsi qu'aux comptes 2021 (en Fr.)**

Intitulé	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022	Comptes 2021
Autorités et personnel	13'906'225.—	13'020'489.—	12'225'642.93	12'080'367.40
Biens, services et marchandises	11'183'670.—	11'155'194.—	10'095'092.42	9'858'932.12
Aides et subventions	3'255'100.—	3'008'197.—	3'907'015.65	3'232'301.03
<b>Sous-total charges maîtrisables</b>	<b>28'344'995.—</b>	<b>27'183'880.—</b>	<b>26'227'751.—</b>	<b>25'171'600.55</b>
Intérêts passifs	665'600.—	416'010.—	298'602.20	316'849.21
Amortissements	3'206'495.—	3'375'125.—	3'703'394.29	3'720'783.70
Remboursements et subventions à des collectivités	16'281'150.—	16'556'490.—	15'776'808.04	15'650'268.39
<b>Sous-total charges non maîtrisables</b>	<b>20'153'245.—</b>	<b>20'347'625.—</b>	<b>19'778'804.53</b>	<b>19'687'901.30</b>
Attribution fonds et financements spéciaux	1'488'435.—	1'137'405.—	5'120'891.06	4'772'712.96
Imputations internes (charges)	1'031'790.—	1'071'840.—	1'091'588.—	1'080'222.—
<b>Sous-total charges internes</b>	<b>2'520'225.—</b>	<b>2'209'245.—</b>	<b>6'212'479.06</b>	<b>5'852'934.96</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>51'018'465.—</b>	<b>49'740'750.—</b>	<b>52'219'034.59</b>	<b>50'712'436.81</b>

Il est à relever que la part des charges maîtrisables se situe aux alentours de 56 % du total des charges.

## Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2011



### 2.3. Analyse des revenus

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- les revenus fiscaux ;
- les revenus non fiscaux ;
- les revenus internes.

#### 2.3.1. Revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Cela concerne tous les revenus qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition.

Les revenus fiscaux sont composés des éléments suivants :

- les impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques ;
- les impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales ;
- l'impôt foncier ;
- les droits de mutation ;
- les impôts sur les successions et donations ;
- les impôts sur les chiens et taxes diverses ;
- la part des impôts sur les gains immobiliers.

**Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2024 et le budget 2023 amendé par le Conseil communal (en Fr.)**

Intitulé	Budget 2024	Budget 2023	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	19'316'000.—	19'086'000.—	230'000.—	1.2 %
Part à des recettes cantonales sans affectation	506'000.—	503'000.—	3'000.—	0.6 %
<b>Total des revenus fiscaux</b>	<b>19'822'000.—</b>	<b>19'589'000.—</b>	<b>233'000.—</b>	<b>1.2 %</b>

Sur la base du suivi des impôts en son état actuel, les principales entrées fiscales récurrentes de l'année 2023 devraient être globalement proches du budget, avec un écart défavorable pour les impôts des personnes physiques (revenu et fortune) et un écart favorable pour les personnes morales (bénéfice, capital et complémentaire sur les immeubles) ainsi que pour l'impôt foncier. L'impôt à la source des personnes physiques devrait également dépasser le budget.

Les impôts conjoncturels (selon la définition de la Loi vaudoise sur les péréquations intercommunales, soit les droits de mutation, l'impôt sur les successions et les donations, l'impôt sur les gains immobiliers – auxquels s'ajoute l'impôt sur les prestations en capital des personnes physiques) accusent à fin septembre 2023 un retard de l'ordre de Fr. 200'000.— sur le budget. De par leur essence, il est très difficile d'en prédire précisément l'évolution, mais les données des deux dernières années laissent à penser que le budget devrait pouvoir être atteint voire légèrement dépassé.

Globalement, les recettes fiscales 2023 devraient pouvoir excéder le budget de 2 à 3 % même si une prévision menée à ce jour reste sujette à des variations inattendues sur les impôts conjoncturels ou sur les taxations définitives d'années antérieures.

**Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2024 et les comptes 2022 (en Fr.)**

Intitulé	Budget 2024	Comptes 2022	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	19'316'000.—	18'923'007.20	392'992.80	2.1 %
Part à des recettes cantonales sans affectation	506'000.—	599'610.95	- 93'610.95	- 15.6 %
<b>Total des revenus fiscaux</b>	<b>19'882'000.—</b>	<b>19'522'618.15</b>	<b>299'381.85</b>	<b>1.5 %</b>

Les impôts selon la clôture des comptes 2022 représentent le 99 % des impôts prévus au budget 2023, alors que celui-ci intègre pour Fr. 630'000.— l'effet de la baisse de taux en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### 2.3.1.1. Impôt sur le revenu

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Éléments	Impôts sur le revenu (en Fr.) au taux de 70 %
Total des acomptes prévisibles pour 2024 ainsi que décomptes finaux sur années antérieures	12'300'000.—
Impôts sur les prestations en capital	300'000.—
Impôts à la source (y compris frontaliers)	1'000'000.—
Impôt récupéré sur les personnes physiques	100'000.—
<b>Total porté au budget 2024</b>	<b>13'700'000.—</b>

La réduction budgétaire de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (- Fr. 270'000.— par rapport au budget 2023 amendé) correspond à la tendance 2023 et à une augmentation progressive de l'effet de la réduction du taux d'impôt.

L'impôt sur les prestations en capital, qui est très fluctuant, accuse un retard historique à fin septembre 2023. Il est prudent d'en tenir compte en ajustant le budget à la baisse de Fr. 100'000.—.

Le budget d'impôts à la source, qui inclut l'impôt sur les frontaliers, est plus haut de Fr. 300'000.— que le budget 2023. L'objectif est élevé mais a déjà été dépassé en 2022.

### 2.3.1.2. Impôt sur la fortune

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Éléments	Impôts sur la fortune (en Fr.) au taux de 70 %
Total des acomptes prévisibles pour 2024 ainsi que décomptes finaux sur années antérieures	1'400'000.—
<b>Total porté au budget 2024</b>	<b>1'400'000.—</b>

Ce montant est conforme au budget 2023 et légèrement inférieur au revenu qui devrait pouvoir être réalisé sur l'exercice en cours.

### 2.3.1.3. Impôt sur le bénéfice net des sociétés

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôts sur le bénéfice net (en Fr.) au taux de 70 %
Total acomptes prévisibles pour 2024 ainsi que décomptes finaux sur années antérieures	1'200'000.—
<b>Total porté au budget 2024</b>	<b>1'200'000.—</b>
<i>Compensation cantonale suite entrée en vigueur de la RFFA</i>	<i>127'500.—</i>

En dépit du fait que l'impôt sur le bénéfice des personnes morales peut être très fluctuant d'une année à l'autre, son budget a été porté de Fr. 900'000.— à Fr. 1'200'000.— au vu du montant de près de Fr. 1'313'000.— atteint à fin septembre 2023. Il a en outre été tenu compte de l'impact de la baisse du taux d'impôt sur le résultat des taxations définitives.

Le montant de la compensation RFFA est communiqué par le Canton. Il est mentionné ici à titre indicatif au vu de son objectif (compenser les pertes fiscales réalisées par les communes suite à l'introduction de la RFFA). Au budget et dans les comptes, cette compensation est présentée dans les revenus non fiscaux (participations et remboursements de collectivités – voir 2.3.2).

### 2.3.1.4. Impôt sur le capital des sociétés

Cette position a été maintenue à un budget de Fr. 100'000.— et correspond environ à la moyenne réalisée au cours des 5 dernières années.

### 2.3.1.5. Impôt sur les droits de mutation

Dans l'attente d'une confirmation de la hausse enregistrée en 2021 et 2022 par rapport à la stabilité historique (hausse qui semble se poursuivre en 2023 mais dans une moindre mesure), le budget de cet impôt a été maintenu au niveau du budget 2023, soit Fr. 700'000.—.

### 2.3.1.6. Impôt sur les successions et les donations

Cet impôt peut évoluer de manière très importante d'une année à l'autre voire d'un mois à l'autre en raison de son caractère très aléatoire. La prévision budgétaire 2024 de Fr. 250'000.— a été établie prudemment à la hauteur des revenus réalisés en 2022 et d'une projection 2023 effectuée au mois d'août. Depuis, les recettes 2023 ont progressé subitement à Fr. 450'000.—.

Au vu des objectifs relativement ambitieux sur l'impôt sur le capital des personnes morales et l'impôt à la source des personnes physiques, l'éventuelle sous-évaluation de cette position au budget permet de réduire le risque global sur les recettes d'impôt.

### 2.3.1.7. Impôt foncier

La facturation 2023 s'étant élevée à Fr. 1'661'464.90, en hausse de plus de Fr. 100'000.— par rapport à 2022, le budget 2024 a été porté à Fr. 1'700'000.—.

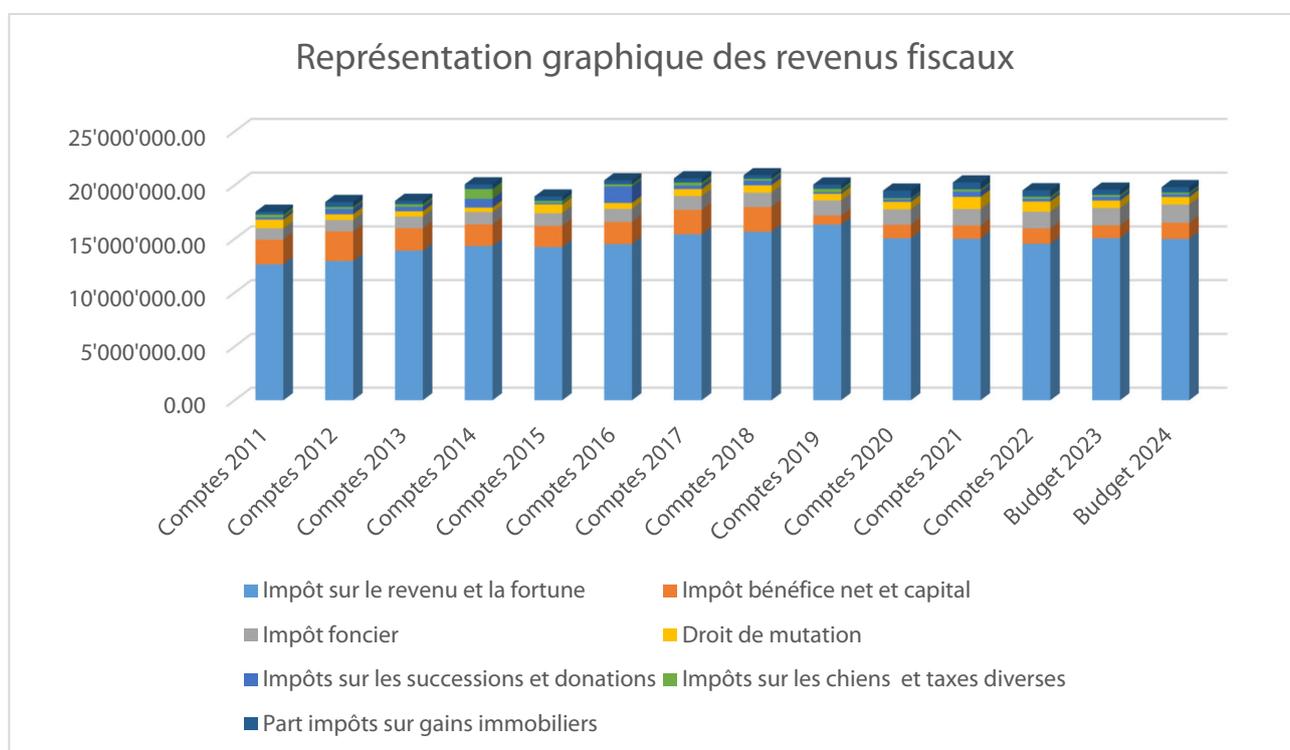
### 2.3.1.8. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers

Le budget de cet impôt a été maintenu au niveau du budget 2023 de Fr. 500'000.—, soit légèrement au-dessous de la moyenne des années 2018 à 2022.

### 2.3.1.9. Recettes fiscales – Conclusions

Globalement, les recettes fiscales 2024 ont été fixées légèrement au-dessus du budget 2023, ce qui correspond à la tendance observée au niveau du réalisé 2023 (toute surprise sur les trois derniers mois de l'année réservée). Ce budget est relativement ambitieux pour certaines catégories d'impôt au vu de l'effet de la diminution du taux d'impôt qui devrait être plus marqué qu'en 2023, et plutôt prudent pour d'autres.

### Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2011



### 2.3.2. Revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- patentes et concessions ;
- revenus relatifs au patrimoine ;
- revenus relatifs aux taxes, aux émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

**Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2024 et le budget 2023 (en Fr.)**

Intitulé	Budget 2024	Budget 2023	Ecart	Ecart (en %)
Patentes et concessions	460'000.—	460'000.—	0.—	0.0 %
Revenus du patrimoine	5'206'627.—	4'943'784.—	262'843.—	5.3 %
Taxes, émoluments, produit des ventes	8'694'465.—	8'527'100.—	167'365.—	2.0 %
Participations et remboursements de collectivités publiques	13'104'253.—	12'850'328.—	253'925.—	2.0 %
Autres participations et subventions	227'500.—	356'100.—	- 128'600.—	- 36.1 %
<b>Total des revenus non fiscaux</b>	<b>27'692'845.—</b>	<b>27'137'312.—</b>	<b>555'533.—</b>	<b>2.0 %</b>

L'augmentation des revenus du patrimoine s'explique majoritairement par la hausse des loyers pris en charge par l'ASIPE.

Diverses positions de taxes, émoluments et produits des ventes ont été ajustées pour correspondre aux évolutions récentes et aux éléments connus à prendre en considération.

Le poste « participations et remboursements de collectivités publiques » est notamment influencé par la rémunération à recevoir pour les cours organisés par la Commune sur mandat de l'EVAM, ainsi que les ajustements liés aux revenus de la péréquation.

Enfin, la diminution des « Autres participations et subventions » provient de la prise en compte, au budget 2023, d'une contribution de tiers à la ligne de bus unique, pour un montant de Fr. 150'000.—.

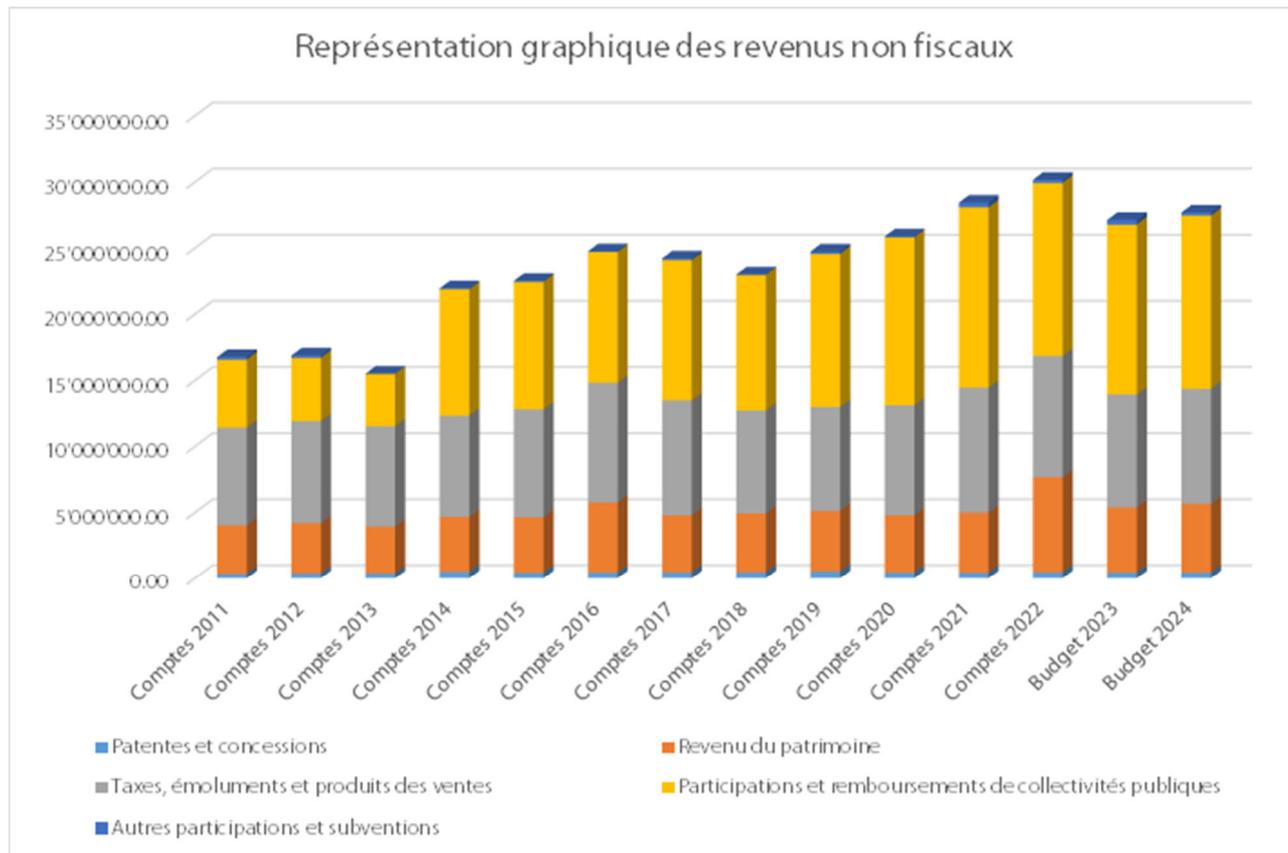
**Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2024 et les comptes 2022 (en Fr.)**

Intitulé	Budget 2024	Comptes 2022	Ecart	Ecart (en %)
Patentes et concessions	460'000.—	475'881.80	- 15'881.80	- 3.3 %
Revenus du patrimoine	5'206'627.—	7'206'194.83	- 1'999'567.83	- 27.7 %
Taxes, émoluments, produit des ventes	8'694'465.—	9'166'020.27	- 471'555.27	- 5.1 %
Participations et remboursements de collectivités publiques	13'104'253.—	13'081'956.74	22'296.26	0.2 %
Autres participations et subventions	227'500.—	238'834.55	- 11'334.55	- 4.7 %
<b>Total des revenus non fiscaux</b>	<b>27'692'845.—</b>	<b>30'168'888.19</b>	<b>- 2'476'043.19</b>	<b>- 8.2 %</b>

En 2022, les revenus du patrimoine ont bénéficié d'un gain comptable sur cession d'immeuble du patrimoine financier pour Fr. 2'258'359.47.

Cette année-là, la Commune a reçu un montant significatif de remboursements de traitements (compris dans la position « Taxes, émoluments, produits des ventes ») pour des cas de maladie et d'accident qui sont difficilement prévisibles dans le cadre d'un budget. Par ailleurs et ceci dès 2024, elle ne bénéficie plus d'une indemnité versée par les CFF relative au vignoble qui figurait également dans ce compte.

### Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2011



#### 2.3.3. Revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des :

- revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux ;
- revenus relatifs aux imputations internes.

Les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux sont des opérations purement comptables qui influencent le résultat de la Commune mais n'ont aucune incidence sur la situation de trésorerie.

Les imputations internes quant à elles sont neutres sur le résultat des comptes de la Commune puisque les revenus sont entièrement compensés par des charges correspondantes.

#### Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2024 et le budget 2023 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2024	Budget 2023	Ecarts	Ecarts (en %)
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	139'305.—	206'005.—	- 66'700.—	- 32.4 %
Imputations internes (revenus)	1'031'790.—	1'071'840.—	- 40'050.—	- 3.7 %
<b>Total des revenus internes</b>	<b>1'171'095.—</b>	<b>1'277'845.—</b>	<b>- 106'750.—</b>	<b>- 8.4 %</b>

L'écart constaté sur les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux entre le budget 2024 et le budget 2023 provient notamment de l'utilisation prévue en 2023 du « fonds culturel et sports » pour un montant de Fr 30'000.— (en compensation du soutien de l'Association Hameau-Z'Arts selon le préavis n° 22/2022 pour un montant correspondant – compensation prévue pour l'année 2023 uniquement).

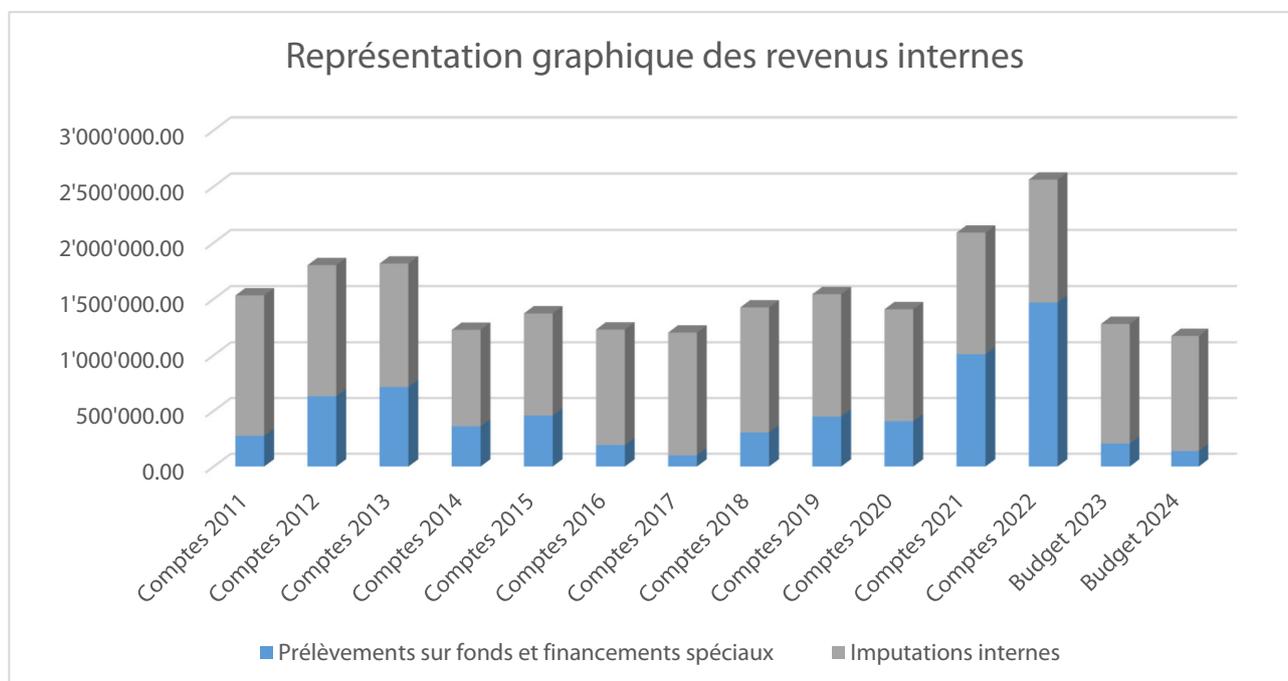
Par ailleurs, le budget du prélèvement sur les fonds est influencé par le montant nécessaire à l'équilibrage des activités financées par des taxes affectées.

#### Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2024 et les comptes 2022 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2024	Comptes 2022	Ecart	Ecart (en %)
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	139'305.—	1'469'570.30	- 1'330'265.30	- 90.5 %
Imputations internes (revenus)	1'031'790.—	1'091'588.—	- 59'798.—	- 5.5 %
<b>Total des revenus internes</b>	<b>1'171'095.—</b>	<b>2'561'158.30</b>	<b>- 1'390'063.30</b>	<b>- 54.3 %</b>

En 2022, un montant de Fr. 1'000'000.— a été prélevé pour couvrir la charge du versement à fonds perdu accordé à la Société coopérative Piscine-Camping de Payerne ceci conformément au préavis n° 17/2020. Par ailleurs, la provision pour risques sur débiteurs a été dissoute pour un montant de l'ordre de Fr. 153'000.— suite à un important travail effectué par l'administration cantonale des impôts sur les arriérés fiscaux.

#### Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2011

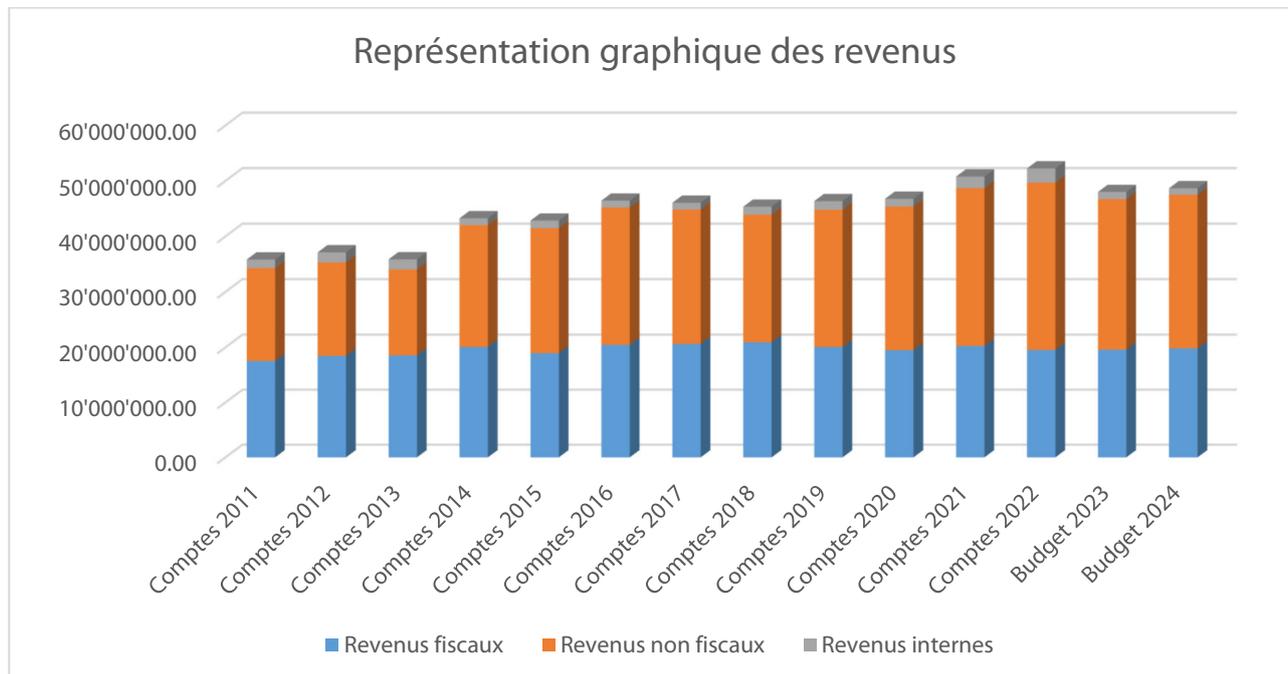


## 2.4. Analyse des revenus – Récapitulatif

**Tableau récapitulatif des revenus relatifs au budget 2024, au budget 2023, aux comptes 2022 ainsi qu'aux comptes 2021**

Intitulé	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022	Comptes 2021
Impôt sur le revenu et la fortune	15'000'000.—	15'070'000.—	14'549'341.73	15'020'003.36
Impôts sur le bénéfice net et le capital	1'500'000.—	1'200'000.—	1'427'449.75	1'228'449.20
Impôt foncier	1'700'000.—	1'600'000.—	1'555'520.90	1'531'986.75
Droits de mutation	700'000.—	700'000.—	947'002.85	1'137'375.10
Impôt sur successions et donations	250'000.—	350'000.—	252'622.70	487'838.20
Impôt sur les chiens et taxes diverses	172'000.—	169'000.—	199'071.77	211'443.20
Part impôt sur les gains immobiliers	500'000.—	500'000.—	591'608.45	639'524.65
<b>Sous-total revenus fiscaux</b>	<b>19'822'000.—</b>	<b>19'589'000.—</b>	<b>19'522'618.15</b>	<b>20'256'620.46</b>
Patentes et concessions	460'000.—	460'000.—	475'881.80	449'148.65
Revenus du patrimoine	5'206'627.—	4'943'784.—	7'206'194.83	4'551'187.09
Taxes, émoluments et produit ventes	8'694'465.—	8'527'100.—	9'166'020.27	9'452'861.62
Participations et remboursements de collectivités publiques	13'104'253.—	12'850'328.—	13'081'956.74	13'623'649.51
Autres participations et subventions	227'500.—	356'100.—	238'834.55	363'683.86
<b>Sous-total revenus non fiscaux</b>	<b>27'692'845.—</b>	<b>27'137'312.—</b>	<b>30'168'888.19</b>	<b>28'440'530.73</b>
Prélèvements fonds et financements spéciaux	139'305.—	206'005.—	1'469'570.30	1'009'689.55
Imputations internes (revenus)	1'031'790.—	1'071'840.—	1'091'588.—	1'080'222.—
<b>Sous-total revenus internes</b>	<b>1'171'095.—</b>	<b>1'277'845.—</b>	<b>2'561'158.30</b>	<b>2'089'911.55</b>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>48'685'940.—</b>	<b>48'004'157.—</b>	<b>52'252'664.64</b>	<b>50'787'062.74</b>

## Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2011



### 2.5. Autofinancement

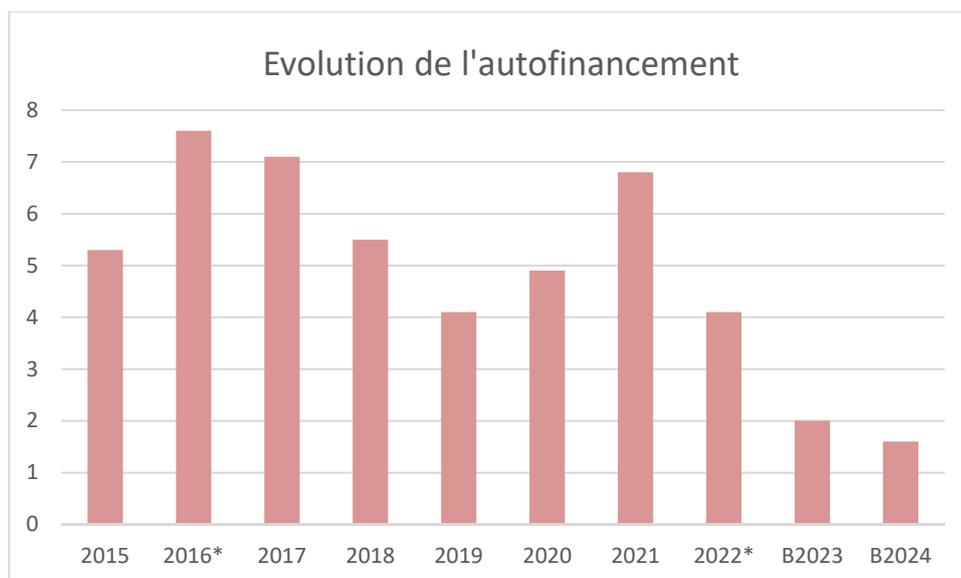
La capacité d'autofinancement annoncée dans le préavis du budget 2023 de l'ordre de Fr. 2.9 mios a été réduite à environ Fr. 2.0 mios suite à la prise en compte de la baisse du taux d'impôt et des crédits complémentaires.

Elle se monte à Fr. 1.6 mios au budget 2024. Le montant des investissements prévu pour l'année dépassant ce montant devra être financé par l'emprunt.

L'évolution de l'autofinancement sur 10 ans est la suivante, en millions de Fr. (chiffres du budget pour 2023 et 2024) :

2015	2016*	2017	2018	2019	2020	2021	2022*	B 2023	B 2024
5.3	7.6	7.1	5.5	4.1	4.9	6.8	4.1	2.0	1.6

\* Gain comptable sur cessions d'immeubles déduit, ces opérations étant liées aux activités d'investissement.



### **3. Commentaires**

#### **3.1. Chapitre 1 : Administration générale**

##### **1100 Administration générale**

- 3011.00 } Quatre des nouveaux postes décrits au point 2.1.1.1 concernent l'Administration générale.
- 3030.00 } Deux collaboratrices (1.6 ETP) sont transférées du Bureau des travaux
- 3040.00 }
- 3091.00 Retour au niveau du budget de formation pré-Covid
- 3092.00 Pic des besoins en 2023 en raison du recrutement de Chefs de service
- 3170.00 La Commune s'apprête à accueillir le prologue du Tour de Romandie en 2024 pour un coût de l'ordre de Fr. 54'000.—

##### **1110 Votations et registre civique**

- 3189.00 Pas d'élections en 2024

##### **1520 Abbatale et Musée**

- 3653.01 Subvention supplémentaire pour l'ASAP qui souhaite des fonds complémentaires de Fr. 150'000.— par année, dès 2024 et jusqu'en 2028 avec un bilan après 3 ans, soit en 2026. Cela permettra une pérennisation de la richesse de l'offre du site sur le long terme. Ce montant couvrira les besoins en ressources humaines et en finances, nécessaires au développement constant de nouvelles offres pour faire venir et revenir les visiteurs

**1560 Service de la Cohésion sociale**

3011.00 } Nouveau poste de travailleuse ou travailleur social, ajustement du personnel auxiliaire à la  
 3030.00 } charge effective 2022 et adaptation en lien avec des revenus additionnels, transfert du poste  
 3040.00 } d'adjoint accordé en 2023 du Service Population au Service de la cohésion sociale

3161.00 Loyer du centre socioculturel, en dotation à provision au Service Bâtiments au budget 2023 (selon les crédits complémentaires préavis n° 11/2023)

3653.08 Projets spécifiques de politique d'intégration des seniors, en lien avec le programme de législature, et transfert de budget entre services pour rassembler les prestations destinées à ce public

4515.01 Financement cantonal des cours organisés sur mandat de l'EVAM

4653.01 Demande de subvention cantonale supplémentaire

**1800 Transports publics**

3657.00 Contribution financière pour les lignes de trafic régional conformément aux prévisions transmises par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR)

4657.01 En 2023, participation financière unique de la Cité de Sully

**1900 Informatique**

3111.01 Besoins spécifiques 2024 inférieurs au budget 2023

**1910 Télécommunications**

3111.03 Besoins spécifiques 2024 inférieurs au budget 2023

**3.2. Chapitre 2 : Finances****2000 Bourse et comptabilité**

3184.00 Prévision d'une augmentation du nombre de poursuites

**2100 Impôts**

Les recettes d'impôt sont commentées en détail au point 2.3.1 sur les revenus fiscaux

3809.00 Dès 2024, le produit relatif à la redevance du Groupe E (enregistrée sous le chapitre des impôts) doit faire l'objet d'une attribution au Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable - conformément au préavis n° 27/2022

**2200 Rendement des titres et créances**

3520.00 } Montants péréquatifs 2024 ressortant de la situation établie par la Direction Générale des  
 4520.00 } Affaires Institutionnelles et des Communes (DGAIC)  
 4520.02 }

4222.00 } Prise en considération du niveau effectif des revenus réalisés en 2022 et des risques sur les  
 4222.04 } devises

4520.01 Ajustement prudent à la hausse du solde selon décompte final en faveur de la Commune à recevoir, au vu des expériences passées

**2270-  
2280 Emprunts**

- 3210.00 }  
3223.71 } Renouvellement d'emprunts au taux prévisionnel de 2 %
- 3223.87 Nouvel emprunt souscrit à fin 2023 et non prévu au budget 2023
- 3223.XX Explications détaillées sous chiffre 2.1.2.1

**3.3. Chapitre 3 : Domaines et bâtiments****3130 Domaine de Grange-la-Ville**

- 4232.03 Montant du bail après les travaux

**3210 Refuges forestiers**

- 3141.01 Au budget 2023, travaux de remise en état et rénovation de Boulex

**3310 Vignoble de Lavaux**

- 3040.03 }  
3134.01 } Adaptation du décompte de vignolage à l'évolution du vignoble, ajout des charges sociales conformément aux pratiques de la branche et comptabilisation au brut du loyer retenu au vigneron (compte 4231.00)
- 4231.00 Mise à jour du budget sur la base des loyers effectifs et comptabilisation au brut du loyer retenu au vigneron
- 4355.06 Fin de l'indemnisation par les CFF pour perte de récoltes suite aux travaux de réfection du tunnel de Bertholod

**3500 Bâtiments divers**

- 3011.01 Apprenti supplémentaire, correction du taux d'activité moyen du personnel auxiliaire et indexations
- 3312.00 Amortissement des groupes de secours (préavis n° 34/2022)
- 3803.00 Loyer du centre socioculturel au budget du Service de la cohésion sociale, compte 3161.00

**3504 Bâtiment de la Vente / Brasserie Notre Dame**

- 3141.00 Au budget 2023 aménagement de la terrasse extérieure donnant sur la Grand-Rue

**3535 Halle des Fêtes**

- 4271.03 Location par le Comptoir payernois (en principe tous les deux ans)

### 3.4. Chapitre 4 : Travaux

#### 4100 Bureau des travaux

3011.00 }  
3030.00 } Transfert de deux collaboratrices (1.6 ETP) à l'Administration générale, gains salariaux suite  
3040.00 } à des départs

#### 4200 Urbanisme

3185.00 Adaptation aux tendances actuelles en matière de litige notamment

3185.00 Budget 2024 établi sur la base des besoins identifiés spécifiquement pour l'exercice

#### 4300 Réseau routier et voirie

3114.00 Budget 2024 établi sur la base des besoins identifiés spécifiquement pour l'exercice. En 2023, augmentation de Fr. 24'000.— pour l'achat de 33 nouveaux drapeaux au centre-ville.

3115.00 Budget 2024 établi sur la base des besoins identifiés spécifiquement pour l'exercice. En 2023, crédit complémentaire pour une acquisition ponctuelle.

3311.00 Fin d'amortissement en 2023 du préavis n° 15/2009 relatif au Plan Directeur Communal et aux Plans de Quartier du centre historique, réajustement des amortissements jusqu'ici excédentaires sur l'assainissement du pont et de la rue de Guillermaux (préavis n° 02/2015) ainsi que sur les frais d'étude relatifs au Plan Partiel d'Affectation des Hameaux (préavis n° 18/2017)

#### 4310 Eclairage public

3123.01 Prise en compte d'une hausse du tarif d'environ 20 %

#### 4400 Parcs et promenades

3011.00 }  
3030.00 } Effet complet du nouveau poste d'horticulteur décidé en 2023, un apprenti supplémentaire,  
3040.00 } promotion, augmentations statutaires et indexation.

3114.00 }  
3115.00 } Analyse détaillée des besoins budgétaires pour l'exercice 2024, avec ouverture de deux  
3145.00 } comptes correspondants aux natures de charges identifiées (3114.00 et 3185.00), l'effet est  
3185.00 } une réduction globale du budget de Fr. 92'500.—

3134.00 Le budget 2024 prévoit un volume important d'arbres à acheter (remplacement suite aux canicules et route d'Yverdon notamment)

3145.02 Besoins spécifiques identifiés plus élevés en 2023

#### 4410 Cimetière

3145.01 Le budget 2024 prévoit la création de plates-bandes, la plantation d'arbres et de haies vives ainsi que la création d'un espace de repos à l'ombre

#### 4500 Ordures ménagères

3188.02 L'appel d'offre a conduit à un coût du ramassage plus élevé pour la Commune

4342.00 Ajustement du budget à la réalité des comptes 2022 et de l'estimation 2023

4342.05 Augmentation prévue de la taxe par habitant

#### **4510 Déchetterie publique**

4354.01 Ajustement du budget à la réalité des comptes 2022 et de l'estimation 2023

#### **4630 Réseau d'égouts et d'épuration**

4342.01 Ajustement des revenus liés aux propriétaires sur la Commune

### **3.5. Chapitre 5 : Instruction publique et cultes**

#### **5020 Bâtiments scolaires divers**

4271.09 Hausse du loyer décompté par l'ASIPE, conforme au budget transmis par celle-ci

#### **5040 Pavillon des Rammes**

3141.00 Crédit complémentaire obtenu en 2023 pour des besoins non récurrents

#### **5050 Groupe scolaire de La Promenade**

3133.XX Répartition du budget d'achat de produits et fournitures d'entretien dans des comptes spécifiques par immeuble

#### **5100 Enseignement primaire**

3522.00 Le prix par habitant et par élève est en légère diminution par rapport au budget 2023 (impact de l'ordre de – Fr. 20'000.—). La hausse du coût pour Payerne provient pour Fr. 91'900.— de l'évolution du nombre d'habitantes et habitants (+ 114) et d'élèves (+ 43)

3522.01 La comparaison avec 2023 est rendue complexe du fait de l'arrivée de 3 communes dans l'association et d'une unité d'accueil supplémentaire. Le prix total par élève et par habitant évolue de Fr. 309.31 à Fr. 342.54 et de Fr. 28.81 à Fr. 32.15 respectivement. Ainsi, la charge additionnelle pour la Commune provient pour Fr. 68'000.— de la hausse du coût et pour Fr. 16'500.— de l'augmentation du nombre d'élèves et d'habitantes et habitants

#### **5200 Enseignement CYT, DES, VG**

3522.00 Globalement, l'effet de l'évolution du coût par habitant et par élève est favorable pour Fr. 37'700.— alors que la croissance des effectifs engendre une augmentation de Fr. 79'000.—

### **3.6. Chapitre 6 : Police**

#### **6100 Sécurité publique**

3011.00 } Nouveau poste d'agent de sécurité publique, revue du budget des indemnités de service  
3030.00 } sous-estimé en 2023, transfert du budget pour un 20 % de poste d'assistant à disposition  
3040.00 } par le Service Population.

3189.04 Ajustement à l'estimation des besoins effectifs

4359.00 Ajustement du budget à la réalité des comptes 2022 et de l'estimation 2023

**6200 Service de la population**

- 3011.00 }  
 3030.00 } Poste d'adjoint transmis au Service de la cohésion sociale, transfert d'un poste à 20 % au  
 3040.00 } même service et mise à disposition d'un poste d'assistant à 20 % à la Sécurité publique.
- 4312.01 Ajustement du budget à la réalité des comptes 2022 et de l'estimation 2023

**3.7. Chapitre 7 : Sécurité sociale****7100 Service social communal**

- 3525.00 Contribution à l'Association du Réseau d'Accueil de Jour (ARAJ) à raison de Fr. 103.20 par habitant contre Fr. 100.75 au budget 2023. La variation du coût par habitant a un impact de + Fr. 25'400.— et l'évolution de la population de + Fr. 11'500.—.

**7200 Prévoyance sociale**

- 3515.00 Participation prévisionnelle communale à la cohésion sociale communiquée par la Direction Générale des Affaires Institutionnelles et des Communes (DGAIC).

**3.8. Chapitre 8 : Services industriels****8100 Service des eaux**

- 3141.06 Planification d'entretien spécifique sur certaines installations
- 3311.00 Dernier amortissement réduit en 2024 d'un objet très ancien (Eaux de Montagny) et du pompage du puits de la Vernaz (préavis n° 03/2012), réajustement des amortissements jusqu'ici excédentaires sur l'assainissement du pont et de la rue de Guillermaux (préavis n° 02/2015), premier amortissement du bouclage de la ceinture ouest (préavis n° 04/2022)
- 4351.00 Ajustement du budget à la réalité des comptes 2022 et de l'estimation 2023

**4. Conclusions**

Le budget 2024 présente un déficit de Fr. 2'332'525.— soit environ 4.6 % du total des charges de la Commune.

La marge d'autofinancement est encore positive à environ Fr. 1.6 mios, en diminution d'un montant de l'ordre de Fr. 400'000.— par rapport au budget 2023 et très inférieure en regard de celle ressortant des comptes 2022. Les dépenses d'investissement prévues en 2024 nécessiteront de recourir à l'emprunt à des taux supérieurs au taux moyen des emprunts actuels.

Lors de la conception du budget 2024, la Municipalité a dû faire face à un contexte macro-économique (inflation, évolution des taux d'intérêt, etc.) nettement moins favorable qu'au cours de la dernière décennie et dont les conséquences ont dû être prises en compte.

Le budget a été élaboré avec les derniers chiffres obtenus des associations intercommunales ainsi que les informations reçues du Canton. Les contributions aux associations en fonction du nombre d'habitantes et habitants ou d'élèves augmentent d'environ Fr. 270'000.—, dont près de Fr. 210'000.— en raison de l'évolution de la population.

Les entrées fiscales prévues subissent l'effet de la baisse du taux d'impôt même si celui-ci ne sera quasiment complet que lorsque la proportion de dossiers non taxés antérieurs à 2023 sera fortement réduite. Ces recettes sont toutefois globalement très légèrement supérieures au budget 2023 afin de tenir compte d'évolutions récentes favorables. La situation reste préoccupante, spécialement sur les rentrées structurelles des personnes physiques.

Les enjeux auxquels la Commune est confrontée, qu'ils soient réglementaires, sécuritaires ou sociaux, nécessitent le recours à des ressources humaines supplémentaires, de manière temporaire ou définitive.

Ainsi un difficile équilibre doit être trouvé entre les dépenses et investissements nécessaires à répondre à ces enjeux ainsi qu'à attirer de nouveaux contribuables (aussi bien personnes physiques que morales) et la capacité réduite de la Commune à les financer, ceci particulièrement au vu des taux d'emprunt plus élevés.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 19/2023 de la Municipalité du 1<sup>er</sup> novembre 2023 ;
- ouï** le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

**Article 1** : d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2024 dont le résumé est le suivant :

Total des charges :	Fr. 51'018'465.—
Total des revenus :	Fr. 48'685'940.—
Excédent de charges :	Fr. 2'332'525.—
Après :	
Amortissements :	Fr. 3'206'495.—
Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement :	Fr. 1'488'435.—
Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement :	Fr. 139'305.—

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté, le 1<sup>er</sup> novembre 2023.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le 1<sup>er</sup> Vice-président :

La Secrétaire :

(LS)

J. Henchoz

C. Thöny

**Annexe** : Budget 2024

**Municipal délégué** : M. Eric Küng